

au médecin des éléments précis de diagnostic et dont les bienfaits anonymes ne se comptent plus. Sa disparition a causé d'unanimes regrets. A sa famille, et tout particulièrement à notre collègue, M. Jean Firket, qui est le digne continuateur de son œuvre, j'adresse encore une fois, au nom de l'Université, l'expression de notre profonde sympathie.

\* \* \*

Le 10 juillet disparaissait un autre de nos vieux maîtres, le professeur émérite **Alfred le Maire-Boseret**, membre de la Faculté de Droit depuis le 21 novembre 1889.

En lui attribuant d'emblée le rang de professeur, le Gouvernement avait tenu à rendre hommage à la valeur exceptionnelle du jeune juriste qu'il attachait à l'Université. Titulaire des cours de droit civil moderne (partim) et de droit commercial, Alfred le Maire s'est consacré tout entier pendant plus de trente ans à son enseignement et à ses travaux juridiques. Tous se plaisent à reconnaître la science étendue, le jugement pondéré, l'esprit méthodique dont il fit preuve dans ses cours et ses publications. Et sa compétence reçut une consécration publique et éclatante, quand il fut nommé membre de la Commission de revision du Code civil.

Notre corps professoral a rendu à ce regretté collègue, le 13 juillet, les honneurs académiques. Au cours de cette séance solennelle, j'ai retracé les grandes lignes de sa féconde carrière universitaire ; M. le Doyen de la Faculté de Droit a montré les éminents services rendus par Alfred le Maire à l'enseignement et à la science du droit ; M. le professeur Witmeur a rappelé la part prépondérante qu'il a prise dans la réorganisation de notre enseignement commercial, réorganisation qui aboutit, en 1906, à la création de notre florissante Ecole de Commerce. Nous avons eu ainsi l'occasion de rendre un dernier et public hommage à un collègue qui a bien mérité de l'Université.

---